

Procès – Verbal du Conseil Municipal de la Commune de RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

Séance du 25 mai 2020

La présidence de la séance est dévolue à Monsieur Nicolas KUHK, doyen d'âge du Conseil Municipal.

Ce dernier souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures. Il désigne Madame Marie-Natacha GALLIATH secrétaire de séance.

Le Président fait l'appel et constate la présence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BOUTEMY Timothée, FLORENTZ Thierry, GALLIATH Marie-Natacha, HECKMANN Fiona, HILTENBRAND Elisabeth, KUHK Nicolas, LESMANN Philippe, RIFF Eric, VIOLINI Raphaël, WALCH Arnaud, Alain FURSTENBERGER.

Ordre du jour

1. Installation du Conseil Municipal et lecture de la charte
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Elections des Adjoints au Maire
5. Désignation des délégués des commissions communales
6. Désignation des délégués des syndicats et autres organismes

I. PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 20H, les membres du Conseil Municipal proclamé élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

GALLIATH Marie-Natacha, HILTENBRAND Elisabeth, HECKMANN Fiona, FURSTENBERGER Alain, FLORENTZ Thierry, RIFF Eric, KUHK Nicolas, BOUTEMY Thimotée, WALCH Arnaud, LESMANN Philippe et VIOLINI Raphaël.

La séance est ouverte sous la Présidence de M Nicolas KUHK, conseiller municipal, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, qui après l'appel nominatif, a donné lecture des résultats constatés aux Procès-Verbaux des élections et a déclaré installer :

Mesdames GALLIATH Marie-Natacha, HILTENBRAND Elisabeth, HECKMANN Fiona et Messieurs FURSTENBERGER Alain, FLORENTZ Thierry, RIFF Eric, KUHK Nicolas, BOUTEMY Thimotée, WALCH Arnaud, LESMANN Philippe et VIOLINI Raphaël.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Nicolas KUHK fait lecture de « la Charte de l'élu local », note juridique qui rappelle notamment les responsabilités, les engagements et autres que l'élu, nouvellement voté par l'électorat, doit respecter et pratiquer dans le cadre de son mandat.

II. ELECTION DU MAIRE

M. Nicolas KUHK, doyen du Conseil Municipal, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du poste de Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires après un appel fait aux candidatures.

Un seul candidat se déclare, Monsieur Alain FURSTENBERGER.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	11
- Bulletin blanc ou nul	1
- Suffrages exprimés	10
- Majorité absolue	6

A obtenu

Monsieur Alain FURSTENBERGER 10 (dix) voix et 1 (un) bulletin blanc

Monsieur Alain FURSTENBERGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

III. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets prévus et proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personnes importants.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 2 (deux) Adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le nombre d'Adjoints à 2 (deux).

IV. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L 2122-7-1.

Vu la décision du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints à 2 (deux).

M. le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination en convenant en conséquence de commencer par l'élection du 1^{er} Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Alain FURSTENBERGER, Maire, propose la candidature de Madame Marie-Natacha GALLIATH.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Election du 1er Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	11
- Bulletins blancs ou nuls	4
- Suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	4

A obtenue

Madame Marie-Natacha GALLIATH 7 (sept) voix et 2 blancs + 2 nuls

Madame Marie-Natacha GALLIATH ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{er} Adjoint au Maire.

Election du 2ème Adjoint

M. Alain FURSTENBERGER, Maire, propose la candidature de Monsieur Thierry FLORENTZ.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	11
- Bulletins blancs ou nuls	1
- Suffrages exprimés	10
- Majorité absolue	6

A obtenu

Monsieur Thierry FLORENTZ 10 (dix) voix et 1 (un) nul

Monsieur Thierry FLORENTZ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.
Suivent les signatures.

V. DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire invite l'assemblée délibérante à procéder à la mise en place de délégués qui seront appelés à siéger lors des commissions communales.

- Commission chasse (4C)
FURSTENBERGER Alain, FLORENTZ Thierry, VIOLINI Raphaël, WALCH Arnaud, RIFF Eric
- Commission « manifestations, animations du village »
GALLIATH Marie-Natacha, LESMAN Philippe, HECKMANN Fiona, BOUTEMY Timothée
- Commission « affaires sociales »
HECKMANN Fiona, LESMAN Philippe, HILTENBRAND Elisabeth
- Commission « vie associative »
GALLIATH Marie-Natacha, HILTENBRAND Elisabeth, BOUTEMY Timothée
- Commission « logement »
FURSTENBERGER Alain, HILTENBRAND Elisabeth, RIFF Eric et VIOLINI Raphaël

Adopté à l'unanimité.

VI. DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

M. le Maire invite l'assemblée délibérante à procéder à la nomination de délégués appelés à représenter la commune auprès de différents syndicats et autres organismes dont elle dépend.

- SIVOS (RPI, transport scolaire et périscolaire) :
Titulaires : FURSTENBERGER Alain, KUHK Nicolas
Suppléants : HECKMANN Fiona
- SIVU des pompiers :
Titulaires : FURSTENBERGER Alain, FLORENTZ Thierry, LESMAN Philippe
Suppléants : HECKMANN Fiona, GALLIATH Marie-Natacha, HILTENBRAND Elisabeth
- FLORIOM :
Titulaire : KUHK Nicolas
Suppléant : BOUTEMY Timothée
- CLECT :
Titulaire : VIOLINI Raphaël
Suppléant : RIFF Eric
- GIC 14 :
Titulaire : WALCH Arnaud
- Parc naturel régional du Ballon des Vosges

Titulaire : VIOLINI Raphaël
Suppléant : WALCH Arnaud

- CCRG / SCOT/ OTI :

Titulaire : FURSTENBERGER Alain
Suppléant : GALLIATH Marie-Natacha

- Syndicat départemental de gaz et d'électricité du Haut-rhin

Titulaire : RIFF Eric
Suppléant : VIOLINI Raphaël

- Syndicat mixte de la Lauch :

Titulaire : FLORENTZ Thierry
Suppléant : VIOLINI Raphaël

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

M. le Maire informe les membres présents que Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie placée en congé de maternité depuis peu, sera remplacée pendant son absence soit du 1^{er} juin au 31 octobre 2020, par M Jacky QUIN retraité de la fonction publique.
Le Conseil en prend acte.

Avant de clore la séance, M le Maire témoigne sa satisfaction de pouvoir travailler dorénavant avec cette nouvelle équipe qu'il souhaite dévouée, attentive à la population et engagée aux fins d'apporter toutes les modernisations nécessaires à la localité.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés et personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 22 heures.

Rimbach-près-Guebwiller le 5 Juin 2020

Le Maire

Alain FURSTENBERGER



